

LES ANNONCES SUR LA FDE SONT TOUJOURS AUSSI CLAIRES !

Pendant que Bayrou saute le paragraphe FDE dans son discours à l'Assemblée, Borne le lit au Sénat ! Ce qui est annoncé, c'est une réforme pour la rentrée 2026, avec un concours en fin de L3. Hormis le fait – assez constant pour être souligné – que cette réforme est annoncée comme devant se réaliser sans moyens supplémentaires pour l'Éducation nationale autant que pour l'Enseignement supérieur, nous n'en savons pas plus pour le moment, si ce n'est qu'un GT est prévu en amont du CSAMEN le 18 mars 2025...

RENCONTRE AVEC LA DGESIP LE 13 DÉCEMBRE 2024

Après deux reports, le SNESUP-FSU a finalement pu rencontrer la DGESIP le 13 décembre 2024, alors que le ministre de l'ESR était démissionnaire. Nous avons commencé par rappeler qu'une réforme de la FDE est nécessaire, mais pas mise en œuvre n'importe comment.



JANVIER-FEVRIER 2025 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Claire Benveniste, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Laure Étévé, Michela Gribinski & Laurence Maurel.
<https://snesup.fr/rubrique/formation-des-enseignants> | fde@snesup.fr

Nos premières revendications sont donc d'abord de méthode :

- des concertations incluant le MEN, le MESR ainsi que tou·tes les acteur·ices de la formation y compris, donc, les organisations syndicales et les organismes institutionnels (France Université, le Réseau des Inspé, etc.). Nous récusons par avance un quelconque saucissonnage des réunions ;
- un bilan sérieux : que veut-on ? Que doit-on et que peut-on changer ? Et, questions peut-être subsidiaires pour certaines : pourquoi ? Et pour quoi faire ?
- un calendrier tenable, assorti d'un véritable dialogue social et du respect des instances universitaires ;
- une vision d'ensemble d'une réforme possible, accompagnée d'un modèle économique explicite.

Nos revendications sont ensuite de fond :

- une formation universitaire, adossée et irriguée par la recherche, financée par les deux ministères (EN et ESR) avec un modèle intégré qui s'appuie sur le terrain et la recherche, en didactique notamment. Cela implique que cessent les discours sur les « fondamentaux » et

que soient respectées les équipes pluri-professionnelles de formation et l'expertise de chacun·e ;

- des maquettes de licence et de master élaborées par les équipes universitaires, sur un cahier des charges co-construit, pour une formation de haut niveau pour les 1^{er} et 2nd degrés et les CPE ;
- en cas de positionnement du concours en L3, nous demandons un financement « en plus » de modules de préparation, avec une attention particulière pour les CPE, pour les enseignant·es-documentalistes, et les bi-disciplinaires (PLP) ;
- si des licences « PE » sont ouvertes, nous demandons qu'il n'y ait pas de concurrence avec l'existant, ce qui suppose donc de rendre visible le débouché sur Parcoursup. Nous demandons que le déploiement permette un maillage territorial suffisant sur les sites départementaux (visibilité, attractivité) et par voie de conséquence, un financement adéquat ;
- des contenus des concours à retravailler, notamment pour le concours de recrutement des professeurs des écoles ;
- des passerelles entrantes et sortantes, impliquant de prévoir les places de licences possibles (sur une mineure par exemple), plusieurs voies d'entrée et, en cas d'échec au concours, la possibilité d'une poursuite d'études en master ;
- des stages pensés pour la formation, et non pas, comme c'est très souvent le cas, réduits au remplacement de collègues titulaires absent·es. Nous refusons que les étudiant·es-stagiaires soient utilisé·es comme moyens d'emploi. C'est pourquoi nous revendiquons un ⅓ temps maximum par année de stage avec un accompagnement sur le terrain et en formation, afin que les stages ne se réduisent pas à du temps « passé » en classe ;
- une modification des règles de fonctionnement des conseils d'INSPÉ : nous revendiquons une majorité de représentant·es élu·es des personnels et *a minima* leur consultation dans le choix de la direction,

comme pour toutes les autres composantes universitaires.

Nous avons demandé à la DGESIP si le ministère avait une position sur la FDE et sur une éventuelle réforme.

Nous n'avons obtenu que des réponses vagues. Les raisons avancées ont été que la réforme est technique mais aussi qu'elle doit être portée sur le plan politique – or à cette date le ministre de l'ESR était démissionnaire – et qu'il s'agit également d'une réforme budgétairement ambitieuse.

Le concours en licence, avec un master à obtenir après le concours, semble la bonne option, pour nos interlocuteurs, même s'ils conviennent que conjuguer l'obtention d'un master et l'entrée dans le métier alourdit la tâche des stagiaires. Ils se disent attachés à une vraie formation universitaire et aux diplômes nationaux de licence et master.

La DGESIP dit porter deux sujets :

1/ la formation MEEF doit être retravaillée ; le sens dans lequel ce travail va devoir se fera dépendra du concours et on pourra en discuter dans un groupe de travail ;

2/ l'identification des parcours permettant de devenir PE doit être travaillée, même si on ne peut pas être prescriptif et qu'il faut laisser plusieurs voies d'entrée ouvertes.

Nous avons demandé l'intégration des organisations syndicales (OS) de l'ESR dans les concertations, un travail régulier et en multilatérale, etc. On peut retenir que la DGESIP est d'accord pour qu'il y ait des concertations avec les OS. Pour autant, les propos du communiqué de presse intersyndical restent d'actualité (<https://www.snesup.fr/formation-des-enseignantes-communique-de-presse-du-13-novembre-2024>), tout autant que le point sur la gouvernance des INSPÉ.

CHARGE DE TRAVAIL DES PEMF À L'INSPÉ DE PARIS : LE POINT DE RUPTURE EST ATTEINT

Depuis la réforme de la formation, la charge de travail des Professeur·es des écoles-Maître·s formateur·ice·s (PEMF) n'a cessé de s'alourdir d'année en année, jusqu'à décourager les plus motivés.

Les PEMF sont des rouages essentiels de la formation initiale depuis l'IUFM. Formateur·ices de terrain expert·es, ils et elles sont très impliqué·es dans la formation. Mais depuis la rentrée 2024, de plus en plus répondent qu'ils et elles n'ont plus de temps, plus de créneaux, plus d'énergie. Le temps de décharge est pourtant passé de deux à trois demi-journées par semaine et les nouvelles missions qui leur sont proposées correspondent souvent à des revendications historiques des PEMF. Mais la somme de travail demandée est devenue déraisonnable, principalement à cause de trois facteurs.

La diminution du nombre de PEMF

À Paris par exemple, selon les chiffres fournis par le rectorat, sur 70 postes en école d'application, 23 sont vacants et sur 47 postes isolés, 16 sont vacants, soit 39 postes vacants sur 117 (33 %). Depuis, deux PEMF supplémentaires manquent à l'appel, appelés sur des intérimés de directions d'école d'application. Même si cela a toujours existé, un nombre croissant de PEMF postule sur d'autres supports (direction, Conseiller pédagogique de circonscription, classe ordinaire...), parfois de manière temporaire. Il y a fort à parier qu'ils seront nombreuses et nombreux à candidater sur les postes de professeur des écoles affecté·es dans l'enseignement supérieur (PREC), qui seront ouverts l'année prochaine. Un autre souci lié au recrutement est le manque flagrant de PEMF en maternelle, parfois rebuté·es par la surcharge de sollicitations. Face à ces départs, le rectorat recrute (plus de 45 % des PEMF ont moins de trois ans d'ancienneté dans la fonction), mais les recrutements ne suffisent pas à compenser les départs.

Des missions qui ne sont pas prises en charge par les formateur·ices INSPÉ

À Paris, on peine à trouver suffisamment de tuteurs et de tutrices pour tenir tous les groupes de tutorat des M2 alternant·es et les tutorats des M1 et des M2 en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA), lesquels sont désormais intégralement portés par des PEMF. On est ainsi passé d'une logique de mission sur la base du volontariat de quelques PEMF motivé·es à une logique comptable avec une mission imposée à toutes et tous nécessitant des temps de formation de formateur·ice. Les PEMF sont également sollicité·es sur diverses co-interventions, pour mener des oraux blancs.

La maquette actuelle, qui multiplie les statuts et donc les missions

Avant 2015, les PEMF accueillaient dans leurs classes de deux à quatre M1 quelques semaines par an, huit M1 pour un atelier de pratique pédagogique (APP), ils/elles suivaient deux ou trois stagiaires M2 à mi-temps sur le terrain. Quelques PEMF intervenaient à l'ESPE de manière ponctuelle (tutorats mixtes, co-intervention, quelques suivis de mémoires...).

Aujourd'hui, ils/elles :

- accueillent toujours dans leurs classes des M1 en APP, mais peuvent aussi en suivre une quinzaine en tutorat, évaluent leurs portfolios ou forment des jurys pour des M1 en contrôle terminal ;
- accueillent tout un semestre deux à quatre M2 en SOPA deux jours par semaine qu'ils/elles forment et évaluent ; ils/elles peuvent en suivre une douzaine en tutorat (24 heures), qu'ils/elles accompagnent et dont ils/elles évaluent les portfolios, participant enfin aux jurys pour celles et ceux qui sont en contrôle terminal ;
- ont dans leur classe toute l'année un M2 alternant qui prend la classe trois demi-journées par semaine et dont ils/elles assurent le tutorat de terrain ;

- suivent un binôme de PES 50 % dont ils/elles assurent le tutorat de terrain et co-évaluent les écrits réflexifs. Ils/elles accueillent également des professeurs enseignant·es-stagiaires (PES) à mi-temps, quinze jours dans leurs classes ;
- suivent un ou deux PES à temps plein pour qui ils/elles effectuent trois à quatre visites ;
- peuvent en outre être sollicité·es pour des besoins ponctuels : projets de recherche, accueil de stagiaires ou de M2 en difficulté, APP de gestion de classe, etc.

En plus de ces missions, les circonscriptions peuvent leur demander de 30 à 45 heures de formation continue. Il existe de grandes disparités entre les circonscriptions, entre celles qui ne leur demandent quasiment rien et celles qui imposent des formations.

Les 288 heures, un calcul de dupes ?

Cette quantité de travail est rendue possible par le calcul qui est fait des heures dues, à savoir 288 heures par an, davantage qu'un PREC en temps partagé, et avec un mode de décompte des heures moins favorable. Les PEMF gagneraient à renégocier la « valeur » de chaque mission sur la base d'heures équivalent TD pour un volume horaire total également renégocié. Sinon, on peut craindre un nombre toujours plus important de départs pour des recrutements de plus en plus restreints.

FORMATION DES ENSEIGNANT·ES DU 2^D DEGRÉ TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL : CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE ?

La direction de l'Université Paris Est Créteil (UPEC), dont dépend l'INSPÉ de l'académie de Créteil, vient d'annoncer la fermeture de son site de Saint-Denis à la rentrée 2026. Il s'agit d'un site historique de la formation des enseignant·es et de l'histoire de la formation professionnelle en France, héritier de l'École normale nationale d'apprentissage (ENNA), créée en 1945, à laquelle était associé un lycée d'application. Ce site héberge actuellement une partie importante de la

formation des enseignant·es du second degré, notamment la formation à l'enseignement professionnel qui concerne 30 % des lycéen·nes de l'académie de Créteil.

Les raisons invoquées à l'appui de sa fermeture sont la vétusté du site et l'impossibilité pour l'UPEC de financer des travaux en raison du déficit budgétaire de l'université. La seule solution proposée est de déménager les formations dispensées sur le site Saint-Denis et de les disperser vers les autres sites de l'INSPÉ, le plus tôt possible, sans savoir exactement où ni surtout dans quelles conditions. Cette décision apparaît comme une nouvelle attaque contre la formation des enseignants. Car comment maintenir, dans de telles conditions, les formations dans les disciplines technologiques et professionnelles ? Avec quelle visibilité ? Comment garantir la disposition de locaux et de plateformes techniques adaptées à ces formations spécifiques que le site de Saint-Denis est actuellement le seul à pouvoir proposer dans toute l'Île-de-France ? Et comment garantir des conditions de travail décentes aux formateurs et formatrices investi·es dans ces filières ? À l'heure actuelle, la Région Île-de-France et l'UPEC refusent de prendre en charge l'avenir du site de Saint-Denis. Le rectorat de l'académie de Créteil et la région académique Île-de-France semblent indifférents à la situation.

Fermer un site qui forme les futurs enseignant·es de ces voies scolaires, qui scolarisent en France près de 40 % des lycéen·nes, ne peut être compris que comme un signe supplémentaire du désengagement de l'État de ces formations comme de la formation des enseignant·es. Les difficultés que rencontrent actuellement, faute de moyens, les universités pour l'entretien et la mise aux normes des bâtiments sont réelles, mais ne doivent pas amener à ignorer les besoins de formation ni à renoncer à maintenir un maillage territorial suffisant. L'État doit prendre ses responsabilités ! La FSU (SNESUP, SNUEP, SNEP et SNES) s'oppose à la fermeture du site de Saint-Denis et demande l'ouverture d'une concertation au rectorat avec les universités concernées, la Région Île-de-France et la ville de Saint-Denis en vue de travailler à la rénovation du site. La FSU renouvelle sa demande d'une concertation nationale sur les formations technologiques et professionnelles.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette année 2025 en souhaitant que la FDE sorte des ornières dans lesquelles elle a été installée. Une lutte résolument collective et offensive peut y contribuer. Notre avenir est aussi entre nos mains. Avanti !

Nous vous invitons à d'ores et déjà réserver la date du jeudi 20 mars pour une journée FDE à Paris (précisions à venir).